
6.10. DEMANDE DE DÉMOLITION D'UNE RÉSIDENCE – 290, PETIT RANG SAINT-FRANÇOIS

CONSIDÉRANT qu'une demande de démolition pour la résidence située au 290, Petit rang Saint-François et ses bâtiments accessoires a été soumise au service d'urbanisme le 6 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie au règlement numéro 80 sur les permis et certificats;

CONSIDÉRANT que la demande vise la démolition d'une résidence construite en 1915;

CONSIDÉRANT que cet immeuble ne fait pas partie des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que la résidence sera remplacée par une nouvelle construction;

CONSIDÉRANT que la réfection complète de la résidence et des bâtiments accessoires engendrerait des coûts exorbitants;

CONSIDÉRANT que le conseil a approuvé la décision du service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 109 du Projet de loi 69 modifiant la *Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, toute municipalité pour laquelle la municipalité régionale de comté n'a pas adopté un inventaire des immeubles construits avant 1940 qui sont situés sur son territoire et qui présentent une valeur patrimoniale et dont le règlement de démolition n'a pas été modifié afin de le rendre conforme aux nouvelles dispositions de la loi, doit, au moins 90 jours avant la délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation relatif à la démolition d'un immeuble construit avant 1940, notifier au ministre de la Culture et des Communications un avis de son intention, accompagné de tout renseignement ou document requis par le ministre;

CONSIDÉRANT que la démolition vise un immeuble construit avant 1940;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

D'acheminer la demande de démolition de la résidence située au 290, Petit rang Saint-François ainsi que ses bâtiments accessoires, pour l'approbation de la ministre de la Culture et des Communications.

XXXXXXXXXX

6. DEMANDE DE DÉMOLITION D'UNE RÉSIDENCE ET SES BÂTIMENTS ACCESSOIRES AU 290 PETIT RANG SAINT-FRANCOIS

CONSIDÉRANT qu'une demande de démolition pour la résidence située au 290 Petit rang Saint-François et ses bâtiments accessoires a été soumise au service d'urbanisme le 6 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie au règlement numéro 80 sur les permis et certificats;

CONSIDÉRANT que la demande vise la démolition d'une résidence construite en 1915;

CONSIDÉRANT que cet immeuble ne fait pas partie des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que la résidence sera remplacée par une nouvelle construction;

CONSIDÉRANT que la réfection complète de la résidence et des bâtiments accessoires engendrerait des coûts exorbitants;

CONSIDÉRANT que le conseil a approuvé la décision du service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 109 du Projet de loi 69 modifiant la *Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, toute municipalité pour laquelle la municipalité régionale de comté n'a pas adopté un inventaire des immeubles construits avant 1940 qui sont situés sur son territoire et qui présentent une valeur patrimoniale et dont le règlement de démolition n'a pas été modifié afin de le rendre conforme aux nouvelles dispositions de la loi, doit, au moins 90 jours avant la délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation relatif à la démolition d'un immeuble construit avant 1940, notifier au ministre de la Culture et des Communications un avis de son intention, accompagné de tout renseignement ou document requis par le ministre;

CONSIDÉRANT que la démolition vise un immeuble construit avant 1940;

En conséquence, il est proposé par xxxxxxxxxxxx, appuyé par xxxxxxxxxxxx et résolu :

D'acheminer la demande de démolition de la résidence située au 290 Petit rang Saint-François ainsi que ses bâtiments accessoires, pour l'approbation de la ministre de la Culture et des Communications.

290 PETIT RANG SAINT-FRANCOIS



290 PETIT RANG SAINT-FRANCOIS



290 PETIT RANG SAINT-FRANCOIS



290 PETIT RANG SAINT-FRANCOIS



290 PETIT RANG SAINT-FRANCOIS



290 PETIT RANG SAINT-FRANCOIS



290 PETIT RANG SAINT-FRANCOIS



290 PETIT RANG SAINT-FRANCOIS

